



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

La soussignée donne avis public qu'une séance de consultation publique se tiendra le **lundi 22 juin 2026, à 13 h 30**, au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot. Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19-1), le Comité de démolition de Sainte-Hélène-de-Bagot sera saisi de la demande, lors de la réunion qui se tiendra le même jour, à la même heure. Cette réunion sera ouverte au public.

La demande de démolition a été déposée en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 568-2020 pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment commercial de type station-service avec dépanneur, sis sur le lot désigné comme étant le numéro 1 956 741 du cadastre du Québec, situé au 569, rue Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de calendrier de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours de calendrier qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

Micheline Martel, OMA, directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
Par courriel à : dg@sainte-helenedebagot.com
Par la poste au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0

Le Comité de démolition tiendra une audition publique à la date et à l'heure inscrites au présent avis pour expliquer ce projet de démolition.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 9 juin 2026

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière